



709ème séance plénière

PC Journal No 709, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No. 845
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2008
SUR LA DIMENSION HUMAINE

Varsovie, 14 – 16 mai 2008

Justice constitutionnelle

I. Ordre du jour

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Débats dans le cadre de quatre groupes de travail
4. Séance plénière de clôture : récapitulatif des travaux et clôture du Séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le Séminaire s'ouvrira le mercredi 14 mai 2008 à 10 heures et se terminera le vendredi 16 mai 2008 à 18 heures.
2. Toutes les séances plénières et séances des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour l'après-midi du 16 mai 2008, portera principalement sur des propositions et des recommandations concrètes visant à apporter une solution aux questions examinées dans le cadre des séances des groupes de travail.
4. Les séances plénières et les séances des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-dessous.
5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.

6. Les règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine (Décision No 476 du Conseil permanent) seront suivies, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. Par ailleurs, les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision No 762 du Conseil permanent) seront prises en considération.

7. Les débats au cours des séances plénières et des séances des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

Groupe de travail I : justice constitutionnelle et état de droit

- Modèles institutionnels pour assurer la primauté des dispositions constitutionnelles et garantir les principes constitutionnels ;
- Examen constitutionnel des projets de loi et des lois adoptées – pratiques et enseignements tirés ;
- Rôle des cours constitutionnelles dans l'exécution des obligations découlant du droit international, notamment des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, et coopération avec les organismes internationaux, selon le cas.

Groupe de travail II : constitutionalisme et séparation des pouvoirs : le rôle des cours*

- Interprétation et clarification des limites de l'autorité du pouvoir exécutif et du corps législatif ;
- Responsabilité horizontale des institutions de l'État et rôle des cours ;
- Incidence des décisions des cours sur l'élaboration des politiques – pratiques et principes directeurs ;
- Stabilité de l'ordre constitutionnel et modifications constitutionnelles.

Groupe de travail III : accès à la justice constitutionnelle

- Droit de présenter des requêtes aux cours constitutionnelles – bonnes pratiques et enseignements tirés ;
- Coopération des cours constitutionnelles avec la société civile ;
- Transparence et relations avec les médias.

Groupe de travail IV : indépendance et efficacité des cours constitutionnelles

- Préservation de l'impartialité judiciaire et garantie de l'indépendance ;

* Toutes les juridictions autorisées à procéder à des examens constitutionnels sont ci-après dénommées « cours ».

- Garantie du respect des décisions des cours ;
- Mesures pratiques pour améliorer l'administration des cours constitutionnelles.

Programme de travail

Horaire des séances : 10 heures – 13 heures
15 heures – 18 heures

	Mercredi 14 mai 2008	Jeudi 15 mai 2008	Vendredi 16 mai 2008
Matin	Séance plénière d'ouverture	Groupe de travail II	Groupe de travail IV
Après-midi	Groupe de travail I	Groupe de travail III	Séance plénière de clôture